

Savoir plus sur le portage salarial

Dernière mise à jour: 20-04-2012

Savoir plus sur le portage salarial Le portage salarial Passer à son compte, tout en gardant un statut de salarié, tel est l'objectif du portage, qui offre une alternative intéressante au statut d'indépendant. Parmi les nouvelles formes de salariat, le portage intéresse de nombreux profils : travailleurs indépendants par choix, cadres au chômage, jeunes diplômés et quinquagénaires, retraités, futurs créateurs d'entreprise... Le principe reste simple : le "porté" démarché les entreprises clientes et négocie avec elles une prestation de service. Nous, société de portage, établissons une facture pour cette prestation. Nous rémunérons ensuite le "porté" comme un salarié classique, en fonction de son activité. À noter : on parle quelquefois d'hébergement salarial pour la même prestation. Pour quels métiers ? Ce statut intéresse particulièrement les professions offrant des prestations intellectuelles. Il peut s'agir de conseil, de missions d'expertise et d'études,...

Les avantages du statut Le statut de "porté" permet de gérer son rythme de travail. Il offre une grande autonomie : le "porté" reste maître de l'aspect commercial des prestations, démarché les entreprises et établit une relation de confiance avec ses clients. Il n'y a pas d'argent à investir, pas de comptabilité à tenir. Nous gérons l'aspect administratif et légal du contrat, la facturation et les relances. Sur le plan légal Le "porté" signe un contrat de travail classique avec notre société de portage. Soit nous reversons sa part au "porté" à chaque fois que celui-ci signe un contrat. Soit nous lui payons un salaire fixe mensuel, établi sur des projections de chiffre d'affaires. En fonction de sa réalisation effective, des primes ou une augmentation sont versées.

Chiffres-clés - 4 à 6 milliards d'euros en 2003 C'est le montant du marché français du conseil (hors informatique et communication en France) selon le Syntec, qui n'inclut pas l'activité des indépendants dans ces chiffres. - 60 000 à 200 000 personnes C'est l'évaluation du nombre d'indépendants travaillant en France, selon l'association Free lance en Europe. De leur côté, les entreprises de portage, qui "salarient" des consultants indépendants, rassembleraient plus de 10 000 personnes. (Source : APEC, Courrier Cadres, n° 1505) Voir nos PACKS **Commandez Maintenant**